



## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### L'ENTREPRISE

#### COUPET-ROCHE PATRIMOINE

**Siège social :** ZAC Des Granges Est – 42 Rue des Grands Chênes 42600 MONTBRISON  
**SIREN :** 799 569 710 – RCS de St Etienne (42)  
**NAF/APE :** 7022Z  
**Gérante :** Anne Sylvie COUPET ROCHE  
**Téléphone :** +33 683 63 13 48  
**Mail :** [asroche@coupet-rochepatrimoine.fr](mailto:asroche@coupet-rochepatrimoine.fr)  
**Site Web :** [www.coupet-rochepatrimoine.fr](http://www.coupet-rochepatrimoine.fr)

Les informations recueillies par le Cabinet COUPET-ROCHE PATRIMOINE sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mme ROCHE Anne-Sylvie et sont strictement nécessaires pour le bon déroulement de la mission qui lui sera confiée par son client. Toute donnée personnelle a une durée de vie qui lui est propre, nous n'utiliserons et ne conserverons vos données personnelles que pour une durée strictement nécessaire à la prestation fournie.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contact Mme ROCHE Anne-Sylvie dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

### STATUS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 14001093 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- ✓ **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).
- ✓ **IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier de type B
- ✓ **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** : catégorie courtier non exclusif.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 61 Rue Taitbout 75436 PARIS CEDEX 09 et adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil> html.

Il est par ailleurs :

**Agent immobilier** : Carte professionnelle n° CPI 4202 2018 000 028 730 sans détention de fonds. Délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

L'activité est contrôlable par le CNTGI et de la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Codes des assurances.

Souscrites auprès de : **MMA ENTREPRISE** 14 Boulevard Marie & Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX

N° de Police : 114240090	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2 000 000€	3 000 000€	2 000 000€	2 000 000€
Garantie financière		115 000€	115 000€	

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCES, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
AGEAS	Assurance	Commercialisation	Commission
AXA	Banque et Assurance	Commercialisation	Commission
CARDIF	Assurance	Commercialisation	Commission
GENERALI	Assurance	Commercialisation	Commission
INTENCIAL (Apicil)	Assurance	Commercialisation	Commission
MMA	Assurance	Commercialisation	Commission
My Money Bank	Banque	Commercialisation	Commission
NORTIA	Courtier en Assurances	Commercialisation	Commission
PRIMONIAL	Plateforme – Concepteur	Commercialisation	Commission
SWISSLIFE	Banque et Assurance	Commercialisation	Commission
CREDIFINN – CIB FINANCE	Banques et Etablissements de Crédit	Commercialisation	Commission
ALTO – CALAO – 123 IM VATEL Capital	Sociétés de Gestion	Commercialisation	Commission
ERES	Société de Gestion	Commercialisation	Commission
PERIAL – VOISIN ATLAND – PRIMONIAL	Promoteur et Société de Gestion	Distribution	Commission
PERL – CIR – ANJALYS – CERENICIMO – CREQUY – Isélection – SENIORIALES – GOOD PROPERTY	Promoteurs Immobiliers	Commercialisation	Commission
UNEP	Plateforme	Commercialisation	Commission

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Afin de rémunérer son activité de conseil, le Cabinet COUPET-ROCHE PATRIMOINE peut percevoir des honoraires calculés comme suit :

- ✓ Une rémunération basée selon le temps passé Dans ce cas, le taux horaire pratiqué sera au maximum de 125€ HT soit 150 € TTC.
- ✓ Une rémunération forfaitaire selon la tâche à effectuer et la complexité de l'étude. Dans ce cas, un devis sera présenté au client

En qualité d'intermédiaire sur les produits financiers, le Cabinet COUPET-ROCHE PATRIMOINE perçoit de ses partenaire une rémunération sur les frais d'entrée, déduction faite de la part conservée par le fournisseur qui l'autorise à commercialiser les produits à laquelle peut s'ajouter une fraction des frais de gestion. Cette dernière peut, en fonction des solutions retenues, varier de 0% à 80% maximum des frais de gestion prélevés au client.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur de compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.



## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12 Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/14)

### MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : ZAC Des Granges Est – BP 148 – 42 Rue Des Grands Chênes 42600 MONTBRISON Cédex

Par téléphone : +3 683 63 13 48

Ou par mail : [asroche@coupet-rochepatrimoine.fr](mailto:asroche@coupet-rochepatrimoine.fr)

#### Traitement des réclamations :

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- ✓ Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- ✓ Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

#### Saisir un médiateur :

##### Médiateur compétent litiges avec une entreprise

Médiateur de l'Anacofi

92 Rue d'Amsterdam

75009 PARIS

##### Médiateurs compétents litiges avec un consommateur

###### Pour les activités de CIF

Mme Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-médiateur-de-1-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

###### Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

###### Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation

ANM Conso

2 Rue de Colmar

93000 VINCENNES

Site internet IOBSP : [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)

Site internet IMMOBILIER : [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo)

## DATE ET SIGNATURE

Le(s) Client(s) :

Fait à : Montbrison

Date :

Le Conseiller : Anne Sylvie ROCHE

Fait à : Montbrison

Date